

CHARTRE OPPOSABLE A CHAQUE STAGIAIRE



* Respect des horaires et présence

Chaque stage commence à 9h30 et se termine à 17h30. L'heure **d'arrivée doit impérativement être respectée.**

En effet en cas de contrôle des VIVEA, pour tout stagiaire en retard ou si le stagiaire inscrit s'est fait représenter (conjoint(e), parent....) l'organisme refusera la prise en charge du stage ,

Le mail de consentement envoyé par les VIVEA doit être impérativement complété et retourné.

Vous ne devez vous inscrire qu'à un seul stage VIVEA par jour .Le non respect de cette règle entraine la suppression des versements VIVEA pour l'ensemble des stagiaires de cette journée.

Pour la bonne organisation de la journée, en cas d'absence ou de retard **l'animateur(trice)** du stage devra être prévenu(e) à l'avance. Il en sera de même pour tout imprévu de dernière minute.

Au bout de 2 absences le stagiaire ne sera plus convoqué .

En cas d'empêchement majeur, il sera possible de récupérer cette journée sur un autre stage. Ce changement devra obligatoirement recevoir l'accord préalable de l'animateur concerné et de la gestionnaire des stages, afin que les VIVEA vous renvoi un mail de consentement.

Les contacts de l'animateur figurent sur la convocation

* Volet financier

Caution : Une caution de 150 euros sera demandée en début de stage. A la fin de la session ,cette caution sera remise au stagiaire ou sera encaissée en cas d'absence injustifiée, d'absence à deux journées de stages ou s'il ne peut bénéficier des VIVEA

Toutefois pour les jeunes agriculteurs en cours d'installation **qui auront respecté la charte** cette caution leur sera rendue .

Si la formation initiation est inscrite dans le PPP , elle sera prise en charge par les VIVEA (se renseigner auprès de la gestionnaire des stages), dans le cas contraire l'association prendra en charge leur formation.

Adhésion : Chaque stagiaire devra être à jour de son adhésion soit 20 euros

Coût de la formation : Pour les stagiaires qui ne peuvent pas ou plus, être financés par VIVEA, le coût de la formation s'élève à 300 €

* Comportement pendant les stages

Le travail de chaque chien participe à la formation de tous les stagiaires. A cette fin, lors des prestations individuelles, tous les membres du groupe doivent être attentifs aux conseils dispensés par le formateur.

Suite au verso



***Votre chien**

Votre compagnon devra être vermifugé et à jour des vaccinations .

Ses excréments seront ramassés – des sacs sont mis à votre disposition par l'animateur.

Il sera tenu en laisse pendant les exercices de ses congénères.

En respectant ces règles vous participez au maintien de l'état d'esprit de notre association :

- **Enrichissement par échanges d'expériences**
- **Professionalisme**
- **Détente**
- **Convivialité**

Merci de votre compréhension